

Swiss Confederation

20eme session du Conseil des droits de l'homme

Point de l'ordre du jour 3

Dialogue interactif Promotion et protection du droit à la liberté d'opinion et expression

Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires

Genève, le 19 Juin 2012

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite saluer l'initiative des Rapporteurs spéciaux sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'expression et les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires qui ont tous deux choisi d'aborder la question de la liberté de la presse, et en particulier de la sécurité des journalistes. Cet effort contribue certainement à la mise en perspective et la prise de conscience nécessaire concernant une meilleure mise en œuvre de la liberté de la presse.

L'actualité récente nous rappelle chaque jour l'importance de la liberté d'expression et du rôle joué par les journalistes dans des contextes de démocratisation et de revendications des libertés fondamentales. Il est choquant de constater l'augmentation significative en 2011 du nombre d'attaques contre les journalistes dans le contexte de manifestations pacifiques, ainsi que leurs arrestations ou leurs assassinats.

Nous regrettons vivement que les journalistes puissent être considérés comme des perturbateurs par les gouvernements et faire régulièrement l'objet de harcèlement, voire d'une répression pouvant aller jusqu'à la mort.

Ces agressions et ces intimidations n'affectent pas seulement les journalistes, mais également l'ensemble de la population qui se voit privée de sources d'information, comme le rappelle M. La Rue. L'existence de médias indépendants et capables de refléter la pluralité des vues constitue un prérequis essentiel à toute démocratie.

La violence perdure là où il n'y a pas de justice : la question de l'impunité est donc au cœur du problème. Cet aspect et le manque de volonté de certains Etats de prendre

des mesures effectives sont mis en évidence ; ces constatations sont partagées par la Suisse.

Le développement des médias sociaux et la contribution des « journalistes citoyens » et indépendants à la diversité de la presse sont déterminants. Ces nouveaux acteurs devraient donc bénéficier d'une protection et ne pas vivre dans la crainte de représailles en raison par exemple de leurs blogs. La censure ou l'autocensure ne sont pas plus acceptables en ligne que dans les médias traditionnels.

Les rapporteurs indiquent que le problème central est la mise en œuvre du cadre normatif, affirmation partagée par la Suisse, et encouragent les Etats à rédiger une déclaration sur la sécurité de journalistes. La Suisse soutient celle proposition.

De plus, la Suisse remercie le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires de son rapport faisant suite aux recommandations adressées aux Etats-Unis d'Amérique qui traite des exécutions ciblées à l'aide de drones qui continuent de faire de nombreuses victimes parmi la population civile. C'est avec grand intérêt que la Suisse a pris connaissance des invitations du Rapporteur spécial d'établir, pour chaque recours aux drones, le nombre de victimes civiles et de le publier ainsi que de payer des réparations aux victimes ou aux membres de leur famille.

Dans ce contexte, la Suisse appelle au respect des règles du droit international. Chaque recours aux drones doit être conforme à ces règles.

Finalement, notre pays souhaite poser deux questions :

 Comment les Etats peuvent-il promouvoir auprès du grand public le rôle et l'indépendance des journalistes ?

Comment la collaboration avec les organes régionaux, et en particulier avec la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, très active sur la

question de la sécurité des journalistes, peut-elle être renforcée ?

- Dans le contexte de l'utilisation des drones : Comment le mandat du Rapporteur spécial peut-il ultérieurement contribuer à la clarification des aspects légaux ?

Je vous remercie.